

République Française

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAI

CANTON
DE CAMBRAI

SÉANCE ORDINAIRE

COMMUNE D'HAYNECOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 juillet à 18 h 30

Le conseil Municipal s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bernard HUREZ conformément à sa convocation en date du 1^{er} juillet 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 10.

Quorum : 6.

Etaient présents : Jean-Marc BÉZÉ – BOHACZ Guillaume – Myriam DELVALLÉE-MENARD – Laurent DUPRIEZ – Bernard HUREZ – Caroline SOLIGNAT-KOLLIKER – Thierry LEMAIRE.

Etaient absentes excusées : Elisa POULAIN – Emma PORTIER – Laëtitia SOUFFLET.

Procuration : Madame Emma PORTIER à Monsieur Jean-Marc BÉZÉ.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mr Guillaume BOHACZ.

20240705-03

BUDGET 2024 : DÉCISIONS MODIFICATIVES N°1 ET N°2

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, suite à la décision du conseil municipal de réaliser les travaux de rénovation de la salle du Mille-Clubs, il convient, pour pouvoir notifier le marché, que la totalité des crédits soient disponibles au budget 2024 et donc, d'affecter les 47 247 € 79 manquants au budget 2024 (au chapitre 23), pour pouvoir payer les travaux et notifier les marchés. La somme est arrondie à 48 000 €.

Il poursuit en proposant d'affecter les 3 200 € de taxe d'aménagement, qui n'étaient pas prévus au budget 2024, au projet de rénovation de la salle du Mille-Clubs et de virer 40 000 € du compte 2128 au compte 231 et 4 800 € du compte 6288 au compte 231 (en passant par les comptes 021/023) et, de l'autoriser à prendre les deux décisions modificatives nécessaires pour affecter ces crédits au compte 231.

1/ Décision modificative au budget 2024 n°1 : Ouverture de crédits nouveaux :

Section de FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Chapitre 011 :

Article 6288 : - 4 800,00 euros

Chapitre 023 :

Article 023 : + 4 800,00 euros

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération transmise en Sous-préfecture le 16 juillet 2024 et publiée sur le site internet de la commune d'Haynecourt le 16 juillet 2024

Section d'INVESTISSEMENT :

Recettes :

Chapitre 10 :
Article 10226 : 3 200,00 euros

Chapitre 021 :
Article 021 : 4 800,00 euros

Dépenses :

Chapitre 23 :
Article 231 : 8 000,00 euros

2/ Décision modificative au budget 2024 n°2 : Virements de crédits :

INVESTISSEMENT :

Chapitre 21 :		Chapitre 23 :	
Article 2128 :	- 40 000,00 euros	Article 231 :	+ 40 000,00 euros

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident de prendre les décisions modificatives au budget 2024 n°1 et n°2 telles que présentées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits
Pour extrait conforme

La Secrétaire,
Guillaume BOHACZ

Le Maire,
Bernard HUREZ.